

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 FEVRIER 2023**

**PRESENTS** : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio, FAU Patrick

**ABSENTS EXCUSES** : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, OROSQUETTE Bénédicte  
BIBET Jérôme, VILLARZEL Pierre-André

**PROCURATIONS** : Néant

**Secrétaire de séance** : GAU Monique

**Date convocation du Conseil Municipal** : 2 Février 2023

### **1 – Aménagement Placette Grand Rue**

Les travaux se poursuivent, piquage de la façade en cours, dalles de pierre posées.  
Le mobilier urbain (poubelle, bancs, tour des arbres, barrières, potelets) a été choisi ainsi que les teintes du béton de sol.

Monsieur le Maire propose de donner un nom à cette placette « Placette Saint-Alexandre ». Notre église porte le nom de St-Alexandre, qui est dérivé du prénom grec Alexandros, qui signifie « Défenseur de l'humanité » ou « Qui repousse l'ennemi ». Le conseil est d'accord de donner ce nom à cette placette.

### **2 – Caméras de surveillance mobiles**

Coût : Prix de vente pour une caméra 6 900€ HT.

Prix des locations : tarif dégressif en fonction de la durée de la location (2, 3 ou 4 ans) mais le coût reste très élevé. Vu le coût de cet achat, le conseil décide de ne pas acheter de caméra mobile.

### **3 – Mise en conformité et coût annuel de l'éclairage public**

**Suite au diagnostic de l'éclairage public** effectué par le SYADEN, des travaux de mise en conformité de l'éclairage public doivent être réalisés :

- Rénovation des armoires : devis DEBELEC : 5 480€ HT. Subventionné à 60% par le SYADEN
- Mise à la terre de certains ensembles suite au diagnostic : devis DEBELEC 10 245€ HT, non subventionné.

**Par ailleurs, en raison des augmentations de l'électricité**, une étude a été réalisée sur le coût à venir de la consommation annuelle d'électricité en éclairage public.

Actuellement, coût 7 500€, le SYADEN annonce une augmentation de 73%, soit 5 500€ en plus, ce qui donne au total un coût annuel de 13 000€.

Si on éteint l'éclairage public de 11h à 5h soit 6h, on réduit de moitié la consommation soit 4 000€ + 73% = 7 000€.

Monsieur le Maire propose de ne pas éteindre pour le moment et d'étudier la possibilité d'éteindre un lampadaire sur deux. Faire un point en fin d'année. Le conseil est d'accord sur cette proposition.

## **4 – Aménagements divers sur Routes Départementales en Agglomération**

Rencontre avec Mme LAMOUREUX Camille du Conseil Départemental afin de discuter des projets d'aménagement sur les Routes Départementales de la commune en agglomération :

- **Fermeture de la RD 57, route de Laure-Minervo** devant le foyer municipal afin de sécuriser la circulation des piétons et surtout des enfants qui se rendent à la cantine. Possible, le maire doit prendre un arrêté de circulation permanent en indiquant que la liaison avec la route départementale RD 57 sera assurée via la rue du Bourrat et avenue Amiral Gayde. Mettre un Cédez le Passage Ave de l'Amiral Gayde afin de faire ralentir les véhicules qui descendent cette rue.
- **Mise en place d'un plateau (13m50 de long sur 20cm de haut) à St Jean en remplacement du coussin berlinois** : le SIC doit établir un projet et le soumettre au Conseil départemental pour avis.
- **Mise en accessibilité de l'arrêt de bus Avenue de la Pompe** : le projet consiste à agrandir le trottoir 2m40 au total et enlever les barrières. Le SIC doit établir un projet et le soumettre au Conseil départemental pour avis.
- **Aménagement de la placette Grand Rue** : Mr RESCLAUSE doit contacter Mme LAMOUREUX concernant la reprise du trottoir au droit du projet en cours avec la maison en déconstruction car les côtes du projet vont conditionner la reprise du carrefour si le Département prend en charge les travaux.

Mme LAMOUREUX précise que tous ces travaux en traverse d'agglomération doivent faire l'objet d'une validation technique de la part de la direction des Routes et des

Mobilités en vue de la rédaction d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, celle-ci préconise de faire un courrier au Conseil Départemental afin de solliciter le renouvellement de la couche de roulement dans le cadre des travaux projetés en 2023. A faire rapidement afin que les projets soient intégrés dans la programmation « revêtement en traverse d'agglomération ».

## **5 – Projet d'agrandissement du cimetière communal**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales art. L 2223-2 et art R 2223-3 à 5, la commune doit posséder un terrain commun qui doit être 5 fois plus grand que le nombre de décès enregistrés par an, soit pour la commune d'Aigues-Vives 25 à 30 places. Actuellement, nous n'avons pas de terrain commun.

Le seul terrain qui permettrait d'agrandir le cimetière est la parcelle appartenant à Aline ROSADA située à côté du nouveau cimetière. Le conseil est d'accord d'instituer un droit de préemption sur ce terrain sis « A Marcouyre » cadastré section A n° 543 d'une superficie de 4 160m<sup>2</sup> située en zone non constructible de la carte communale, en vue de procéder à l'agrandissement du cimetière communal et de créer un terrain commun. Aller voir Aline ROSADA pour connaître leur intention sur la vente de cette parcelle.

## **6 – Point sur la rétrocession des chemins privés à la commune**

Prochainement 5 actes vont être signés avec Maître CHATELIN de Gruissan :

- Chemin de la Thibaude avec les frères DUFAUR : Voir si Patrick DUFAUR, le frère de Dominique sera d'accord de signer.
- Impasse des Berges avec Mme MARRE et Mme BARBASTE née RESSIER Chantal
- Chemin vers Bonhomme avec CORREIA.
- Rue des Jardins avec les filles PUJOL Pierre.

Dernièrement un point a été fait sur les actes restants à passer (chemin du milieu en partie, Aux piécettes, Chemin de Ferran partie et Pont des vaches) ; les documents seront confiés à Maître CHATELIN pour rédaction des actes notariés.

## **7 – Vérifications des poteaux incendie : convention avec le SOEMN**

Jusqu'à présent le contrôle des poteaux incendie était effectué gratuitement par le SOEMN.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une convention de prestation de services doit être signée avec le SOEMN au tarif de 15€ le poteau. D'accord à l'unanimité.

## **8 – Dénonciation convention logement social (locataire Mr BELTRAN Jean-Yves)**

Mr BELTRAN Jean-Yves est locataire du logement rue des jardins suivant bail conventionné depuis le 1<sup>er</sup> mars 1996 pour un loyer mensuel de 241€.

La convention conclue avec les services de l'Etat a expiré le 30 juin 2015 et peut être dénoncée au 30 juin 2024. Mr le Maire propose au conseil municipal de dénoncer cette convention ce qui permettrait à la commune d'appliquer un loyer libre. Accord à l'unanimité.

Si le locataire change, on augmente du montant que l'on veut. Dans le cas où le locataire ne change pas, l'augmentation ne pourra être appliquée qu'au terme du renouvellement du contrat de bail soit le 1-03-26. Il faut écrire au locataire 8 mois avant en l'informant que le loyer va être augmenté (exemple 350€ par mois) en lui donnant 3 références de loyer dans la commune pour des logements semblables. Si celui-ci conteste, c'est le Juge qui tranche conformément à la loi. L'augmentation ne peut être appliquée d'un coup mais dans le temps.

Toutefois, l'augmentation annuelle en référence à l'indexation réglementaire peut se faire chaque année à la date anniversaire du bail ou tout autre date prévue dans le bail.

## **9 – Bail emphytéotique Maison du Bourrat avec ACCA d'Aigues-Vives**

Ce type de bail ne peut se faire avec l'Association de Chasse car il n'y a pas d'intérêt général.

Par contre, il semblerait qu'un bail Code Civil pourrait être conclu (Article 1719 et suivants du Code Civil), c'est la liberté des parties. La durée peut être de 12 ans, loyer ou pas, préciser clause charges électricité, eau, assurance... L'Association des Maires de l'Aude a été questionnée sur cette possibilité et les modalités de ce bail. Attendre la réponse pour décider de la conclusion de ce bail avec l'ACCA d'Aigues-Vives.

## **10 – Location Maison Avenue de la Promenade (ex OLIVE Jorge)**

Mr OLIVE Jorge a donné les clés à la mairie. Mme PEREZ Sandrine d'Aigues-Vives est intéressée par cette location. D'accord à l'unanimité à compter du 15 mars 2023 : loyer 750€, caution d'entrée 750€.

Quelques travaux sont à réaliser : vider tout ce qui reste à l'intérieur, remplacement d'une fenêtre et d'un volet à l'étage, décapage du parquet de deux chambres et vitrification ... les employés communaux effectueront ces travaux.

## **11 – Préparation Budget 2023**

Investissements à prévoir pour 2023 :

- Achat maison OLIVE, financement prêt.
- Achat remise GLEIZES : 35 000€, voir si prêt.
- Placette Grand Rue, financement obtenu, prêt et subventions.
- Terrain cimetièrre et frais actes achat chemins communaux.
- Chaufferie Bois, financement obtenu, prêt et subventions.
- Rénovation et mise en conformité de l'éclairage public, subvention SYADEN.
- 20 Caches containers 2<sup>ème</sup> tranche, subvention Covaldem.
- Voirie 2023 : environ 50 000€, voir si prêt ou pas.
- Caveau communal à rénover : en attente du devis de l'architecte, financement Agglo, fonds de concours.
- Matériel à renouveler : le tracteur Fiat est souvent en panne, envisager peut-être son remplacement.
- Création lotissement communal : prévoir étude de faisabilité.
- Rénovation énergétique du foyer : Prêt à réaliser, en attente des subventions de la Région et du Département, subvention obtenue de l'Etat.
- Rénovation logements POSTE : A voir.

## **12 – 25<sup>ème</sup> Foire de la pomme 2023 : demande subvention à la Région et organisation 2023**

Effectuer une demande subvention à la Région pour 2023.

En 2023, la foire fêtera sa 25<sup>ème</sup> année d'existence. Boîte à idées sur FACE BOOK et faire un mail à tous les conseillers pour leur demander s'ils ont des idées nouvelles (animation, décoration ...).

## **13 – Programmation manifestations 2023 : Fête village, MPP, repas**

### **11 novembre**

- Samedi 3 Juin : Fête du village, repas traiteur Bérail et animation musicale PRONIGHT 1 100€.
- Samedi 8 Juillet : MPP, feu artifice (2 600€ BARRAL BOMPART), animation Cathy et Stéphanie 700€ TTC.
- Foire de la Pomme, réserver les animations.
- Repas des aînés : Repas traiteur Bérail et animation orchestre BAILAMOR 620€ plus les charges.
- Le réveillon ne sera pas organisé par la municipalité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Association FAS MERCAT** : d'accord pour leur allouer une subvention en 2023 d'un montant de 100€, l'occupation du foyer ne sera plus gratuite, décision du montant de l'occupation à payer en fonction de la demande.
- **Remise cadeau à Mr CASSIGNOL Jean-Louis** apéritif prévu le vendredi 17 février à 18h30, mail d'invitation à tous les conseillers municipaux, les employés, Mr BERTOLOTTI Robert et Mme POUDOU Renée.
- **Prochain CM le mardi 7 mars ou mardi 14 mars 2023 à 18h30**